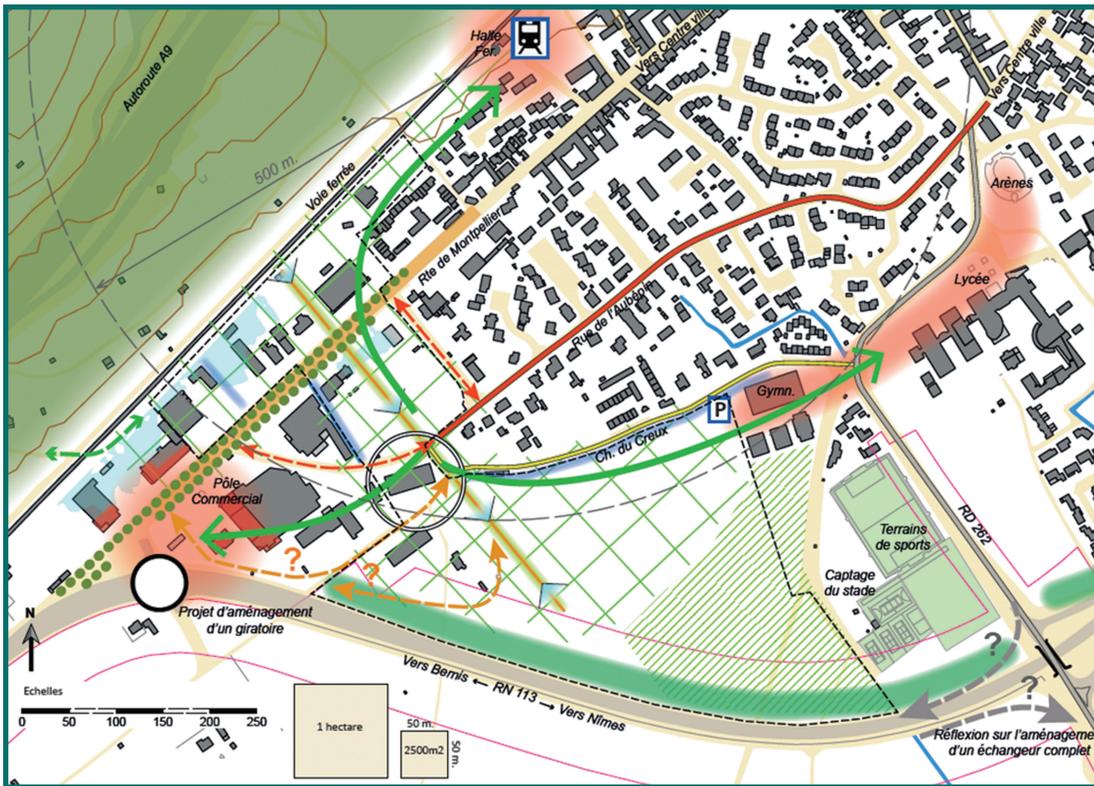


# SYNTHÈSE DES ENJEUX URBAINS ET PAYSAGERS



## La mise à distance du projet par rapport à la RN 113

- Un parc naturel pour les habitants, avec la mise à profit des contraintes cumulées des PPRI+PPRR
- Une mise en scène paysagère, avec la mise à profit des contraintes de la Loi Barnier

## Le traitement de l'entrée de ville

- Le profil de l'espace public stratégique de la route de Montpellier, à recomposer
- Zones inconstructibles (PPRI) particulièrement impactantes, à intégrer ou étudier plus finement

## L'accessibilité du projet

- Une articulation nord/sud difficile, au centre du périmètre de projet
- La recherche d'une issue au Chemin de Clapier
- Le maintien du chemin du Creux en desserte avec impossibilité de créer une voie structurante (PPRR+PPR)
- La rue de l'Aubépin, au gabarit peu adapté pour une augmentation de la circulation de futurs véhicules
- Un choix à faire sur la liaison entre rue de l'Aubépin et route de Montpellier
- La recherche d'une alternative à la rue de l'Aubépin : un échangeur complet avec la RN113 ?

## La mutation d'une zone artisanale, vers un quartier plus convivial, fonctionnel et à l'échelle des habitants

- La reconquête d'un espace routier au profit des habitants
- Un maillage urbain, à l'échelle du piéton, à créer
- Les pôles attractifs : de commerces et services, d'équipements (lycée, stades, arènes...), de déplacement (halte ferroviaire)
- Des mises en liaisons stratégiques, en mode doux, à prévoir
- La prise en compte d'usages existants (passage tunnel sous voie ferrée)

## Les projets «périphériques»

- Le projet de réaménagement du carrefour d'entrée en giratoire
- Une réflexion engagée avec Etat et Département pour améliorer l'échangeur (à compléter ou remplacer par giratoire)
- Le confortement et la valorisation de la halte ferroviaire de Milhaud
- La création de stationnements, nécessaires en complément des équipements sportifs

Pour vous informer et participer :  
sur internet : <https://www.milhaud.fr/>  
Le dossier de concertation  
et le registre sont  
disponibles en Mairie :  
1, rue Pierre Guérin - 30540 Milhaud

# PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT RETENUS DANS L'OAP



400 logements projetés, dont 30% seront des logements locatifs sociaux. La moitié des logements seront réalisés au Nord de la route de Montpellier.



La partie centrale de la zone a vocation à accueillir des équipements publics et des logements.



→ Les principaux axes d'accès à la zone sont la Route de Montpellier, le Chemin du Clapier et la Rue de l'Aubépin.

→ Le Chemin du Creux ne servira pas d'accès principal mais continuera de desservir les habitations existantes.

→ Une voirie interne sera aménagée, reliant la Route de Montpellier et le Chemin du Creux. Des cheminements piétons accessibles aux personnes à mobilité réduite seront aménagés le long de cet axe.

→ Un cheminement doux avec aménagement paysager sera aménagé le long du Chemin du Creux et servira d'espace tampon avec le voisinage existant.



Ces enjeux seront pris en compte : en plus du parc urbain et de l'aménagement paysager du Chemin du Creux cités ci-dessus, les grands arbres seront maintenus dans la mesure du possible et des alignements d'arbres seront plantés le long des voiries internes.



Le Sud de la zone verra l'aménagement d'un parc urbain. Cet espace destiné aux loisirs et à la pratique d'activités sportives servira également à la gestion des risques liés aux eaux pluviales.